



LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



INTRODUCTION

En 2022, le Gouvernement de la République Centrafricaine (RCA), au travers l'entité nationale désignée, la Commission nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibres (ComNat-ALPC), a effectué une évaluation et un suivi de la base de référence de la gestion des armes et des munitions (GAM) au niveau national en coopération et avec l'assistance technique de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), avec l'appui organisationnel et logistique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation de la RCA (MINUSCA). En prenant comme référence la première évaluation de base de 2017 et en utilisant la méthodologie de référence de l'UNIDIR de manière réitérative, cette évaluation a permis aux autorités centrafricaines d'évaluer, au travers d'un processus consultatif au niveau national de manière aussi complète et systématique que possible avec des parties prenantes internationales, non seulement les principaux progrès accomplis depuis 2017, mais également les politiques, les processus, les capacités, les pratiques et procédures actuelles en matière de GAM, conformément aux obligations et engagements internationaux, régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'aux normes et aux directives techniques internationales pertinentes.

République Centrafricaine



POPULATION : 4.9 Millions

RÉGION : Afrique Centrale

CAPITALE : Bangui

PIB ANNUEL : 2.5 Milliards USD

**DATE DE
L'ÉVALUATION
ET DE SUIVI :** Avril 2022

Cet aperçu présente les principaux constats de l'évaluation et du suivi de la base de référence de la GAM en RCA, couvrant la période jusqu'en avril 2022. Cette publication est basée sur le rapport transmis par l'UNIDIR au Gouvernement de la RCA en début août 2022¹. Cet aperçu **ne reflète pas et ne prends pas en compte les changements et développements depuis avril 2022 et plus récents concernant la GAM en RCA.** Néanmoins, la plupart des constats principaux ainsi que les options identifiées et visant à renforcer davantage la GAM en RCA restent valides. L'aperçu est structuré de la manière suivante : à la suite d'une introduction au contexte national et à la situation de la GAM en RCA, les principaux constats et observations sont présentés par domaines fonctionnels clefs (voir aussi Encadré 2). Ce qui suit sont les options de mise en œuvre identifiées et validées au cours du processus consultatifs (voir aussi Encadrés 3 & 5). Des éléments d'analyses de l'équipe d'UNIDIR, sur la base des informations recueillies lors du processus, et des possibilités d'amélioration additionnelles, sont également présentés, là où cela est indiqué. La dernière section donne des perspectives pour l'utilisation des résultats de l'évaluation et la mise en œuvre des options identifiées pour le renforcement concernant le cadre national régissant la GAM en RCA.

Encadré 1 : Qu'est-ce la GAM ?

La GAM est la gouvernance et la supervision, dans l'application du principe de responsabilité, des armes et des munitions tout au long de leur cycle de vie, y compris l'établissement de cadres, de processus et de pratiques nationaux pertinents pour l'acquisition, le stockage, les transferts, le traçage et le contrôle de l'utilisation finale, ainsi que l'élimination du matériel de manière sûre, sécurisée et responsable. La GAM concerne les armes conventionnelles, y compris les armes légères et de petits calibres, les munitions conventionnelles, les composants, ainsi que les matériels connexes².

Encadré 2 : Les domaines fonctionnels clefs de la GAM faisant partie d'une évaluation de base nationale

La méthodologie de référence développée par l'UNIDIR³ et utilisée pour l'évaluation et le suivi de la base de référence au niveau national comprend une approche d'évaluation par domaine fonctionnel clef de la GAM. Cette approche et cette méthodologie visent à évaluer la gestion complète du cycle de vie des armes et des munitions, dans la mesure du possible, favorisant ainsi une approche globale pour comprendre les institutions, les capacités, pratiques, procédures et les acteurs impliqués dans la GAM.

Les différents domaines fonctionnels clefs sont :

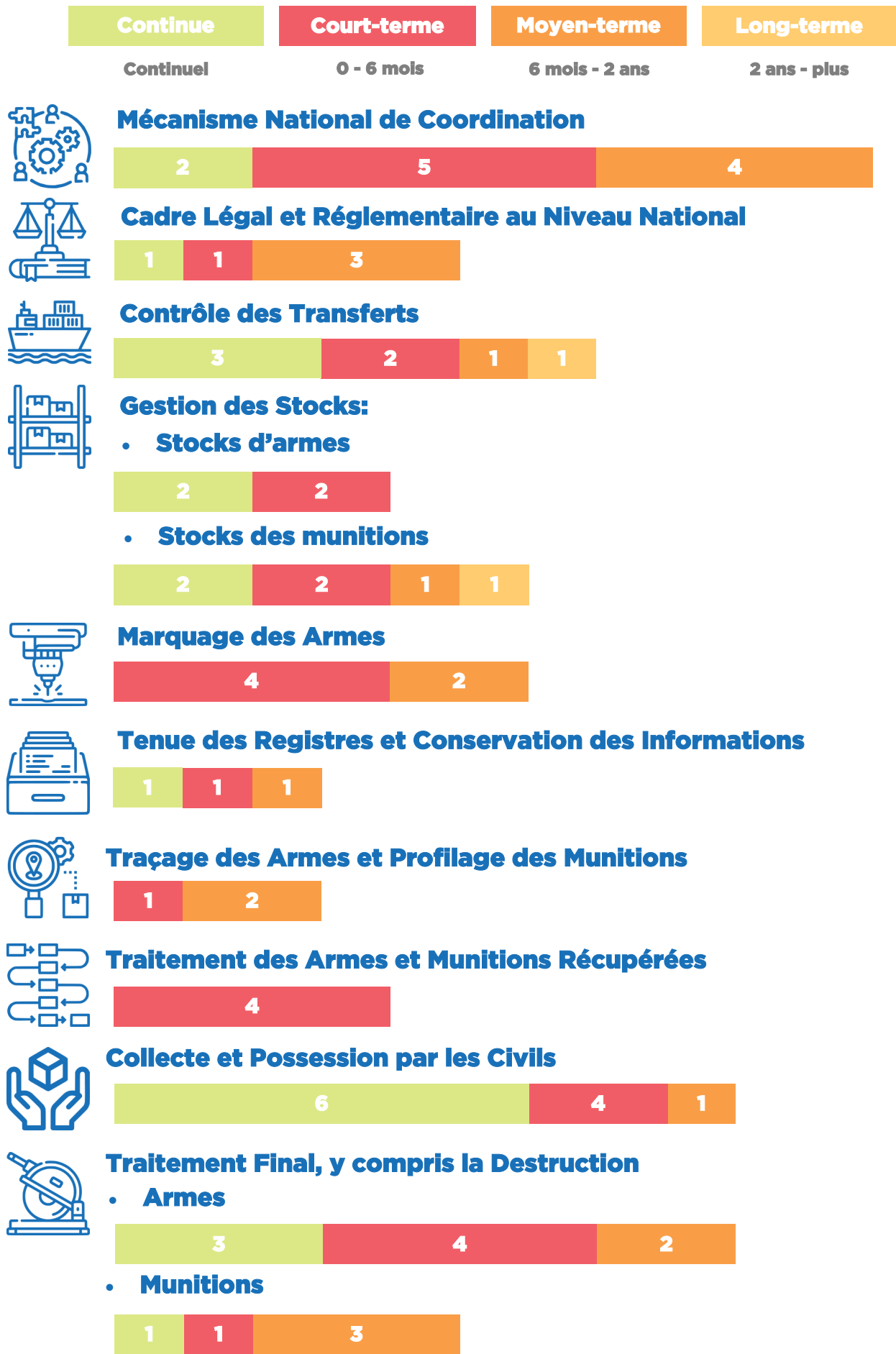
- Le mécanisme national de coordination ;
- Le cadre légal et réglementaire au niveau national ;
- Le contrôle des transferts ;
- La gestion des stocks d'armes, et des munitions ;
- Le marquage des armes ;
- La tenue des registres et la conservation des informations ;
- Le traçage des armes et le profilage des munitions ;
- Le traitement des armes et munitions récupérées ;
- La collecte (et la possession par des civils) ;
- Le traitement final, y compris la destruction des armes et des munitions.

L'intégration de politiques et de pratiques qui tiennent compte des questions de genre dans la GAM est un sujet transversal, et renforcera le secteur de la sécurité nationale en matière de supervision, de responsabilité et de gouvernance des armes et des munitions. Une approche du contrôle des armements et du désarmement tenant compte des questions de genre, ainsi que la participation des femmes dans la GAM, font partie intégrante de la planification, de la conception, de la mise en œuvre et du processus de suivi et d'une évaluation de base nationale de la GAM, et des initiatives et activités de GAM.

Encadré 3 : Options ('solutions') et 'feuille de route' vers un cadre national régissant la GAM

L'un des résultats clefs d'une évaluation de base nationale de GAM, qui constitue le point de départ des activités de suivi destinées à renforcer cette gestion, est l'élaboration d'une 'feuille de route' au niveau national sur la GAM. Cette feuille de route énonce l'état actuel des capacités et processus institutionnels en matière de la GAM, le recensement des possibilités d'amélioration de la GAM, et les options de mise en œuvre, par domaine fonctionnel de gestion, classées par ordre de priorité et assorties d'un calendrier, y compris l'attribution aux différents acteurs des rôles et responsabilités en matière de GAM.

Sommaire des options pour le renforcement du cadre national régissant la GAM en RCA



Parties Prenantes

- Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des ALPC (ComNat-ALPC)
- Présidence de la République Centrafricaine
- Primature de la République Centrafricaine (Bureau de la Primature de la RCA)
- Ministère des Affaires Etrangères et des Centrafricaines à l'Etranger (MAEFCE)
- Ministère de la Défense Nationale et de la Reconstruction de l'Armée (MINDEF)
- Ministère de l'Intérieur et de Sécurité Publique (MISP)
- Ministère de la Justice, des droits de l'homme et garde des sceaux (MINJ)
- Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MINEFCP)
- Ministère des Finances et du Budget (MINFB)
- Ministère du Plan et de l'Economie (MINPLAN)
- Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant (MPFFPE)
- Ministères sectoriels (de manière générale)
- Etat Major des Armées (EMA)
- Forces Armées Centrafricaines (FACA)
- Force des Défense et de Sécurité (FDS)
- Mécanisme de coordination DDRR/RSS/RN
- Comité de Coordination Chargé du Suivi du Régime des Sanctions (CCSRS/RCA)
- Comité de Coordination du contrôle et de la gestion des armes et des munitions (GdT)
- Commission de Défense et Sécurité de l'Assemblée Nationale (CDS-AN)
- Unite d'Exécution du Programme National de Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement (UEPNDDR)
- Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation de la RCA (MINUSCA)
- Groupe d'experts sur la République centrafricaine assistant le Comité 2127 du CSNU (GoE RCA)
- Service de lutte anti-mines des Nations Unies en RCA (UNMAS-RCA)
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
- Union africaine (UA)
- Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)
- Centre régional sur les armes légères (RECSA)
- Mission de Formation de l'Union européenne en République Centrafricaine (EUTM-RCA)
- Coordination Genre RSS
- Société Civile Centrafricaine
- Fondation Suisse de déminage (FDS)
- 'Mines Advisory Group' (MAG)



Contexte national

La République centrafricaine (RCA), un pays riche en ressources diverses au centre du continent Africain, depuis son indépendance de la France en 1960, qui a souffert de plusieurs crises militaro-politiques et a été touché par diverses rebellions et coups d'État, réussis ou tenté. Suite aux élections de 2015, le Président actuel de la RCA avait donné quelques espoirs d'un retour de la gouvernance de l'État, de la stabilité et de la consolidation de la paix à travers un processus qui a abouti à la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine entre le gouvernement et les 14 principaux groupes armés⁴. À partir de 2017, un changement majeur s'est produit dans le paysage politique et sécuritaire de la RCA avec une coopération renforcée entre les Gouvernements de la RCA et de la Fédération de la Russie⁵. Les effets de cette coopération sur l'environnement politique et social, la gouvernance sécuritaire et sur les autres acteurs et partenariats du Gouvernement se font sentir et restent d'actualité aujourd'hui. Malgré les divers efforts faits par le Gouvernement, une grande partie du territoire échappe encore à son contrôle, avec des opérations militaires par les forces de défense nationale (FDS) et autres personnels de sécurité qui continuent dans certaines zones du pays face aux attaques persistantes des groupes armés. En exécution des engagements pris dans une Feuille de Route conjointe pour la paix adoptée en 2021, visant à relancer le processus de paix, le Président

de la RCA a déclaré unilatéralement un cessez-le-feu en 2021. Malgré cela, les tensions politiques et sécuritaires ont persisté en l'absence de progrès tangibles en ce qui concerne le dialogue politique⁶. Dans ce contexte complexe, plusieurs acteurs continuent à jouer des rôles majeurs à différents niveaux dans leurs soutiens et appuis à la RCA dans ses efforts pour parvenir à la sécurité, la stabilité, la construction de la paix et au développement durable. En 2021, le Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) a renouvelé le mandat de la MINUSCA jusqu'au 15 novembre 2022⁷. En juillet 2021, le CSNU avait également reconduit le régime des sanctions y compris le régime de l'embargo sur les armes relatifs à la RCA, tel que défini à l'époque dans la résolution 2588⁸. Le CSNU s'est aussi engagé à réexaminer les mesures de l'embargo sur les armes en RCA au travers des objectifs de référence établis dans les domaines de la RSS, du processus de DDR/R, et de la GAM⁹. En 2020, le Conseil de l'Union européenne a prolongé le mandat de la Mission de formation militaire de l'UE en République centrafricaine (EUTM RCA). Elle a toutefois suspendu en décembre 2021 sa mission spécifique de formation de soldats centrafricains après le constat que certains FACA opérant conjointement avec le personnel de sécurité déployé de manière bilatéralement et d'autres personnel de sécurité étaient impliqués dans des violations du droit international humanitaire et de droits de l'homme.



 Bangui, RCA

Situation relative à la GAM

Les conflits et la violence armée en RCA trouvent leurs racines dans des facteurs sous-jacents et des fragilités structurelles qui existent de longue date, alors que les flux d'armes et des munitions illicites, dont la RCA est disproportionnellement affectée, constituent l'un des principaux moteurs et vecteurs de l'économie politique des conflits dans le pays et dans la sous-région. Ces flux coïncident souvent avec l'exploitation illicite des ressources naturelles, la criminalité organisée, y compris transfrontaliers, ainsi que le prélèvement des taxes illégales, y compris par des groupes armés non-étatiques et d'autres acteurs, dans des zones hors de contrôle de l'État où l'état de droit est faible ou inexistant.

Les effets de la présence, de la mauvaise utilisation, du détournement ainsi que de la circulation et prolifération illicite des armes et des munitions constituent des facteurs clefs contribuant à la situation vulnérable de la population, notamment la violence basée sur le genre, le déplacement interne des personnes, des violations graves des droits de l'homme et des crimes internationaux. Ils compromettent également l'action humanitaire, la protection des civils et ils entravent le développement durable au pays.

Un cadre national pour la GAM devrait non seulement tenir compte des besoins immédiats, tels que les exigences concernant l'embargo actuel sur les armes, mais aussi des besoins futurs de planification de la GAM, tels

que le processus de DDR, la consolidation des FDS, la modification ou un éventuel assouplissement et / ou levée de l'embargo ainsi que l'élargissement des stocks nationaux d'armes et de munitions qui en résulterait. L'élaboration d'un tel cadre devrait être la responsabilité et une priorité pour le Gouvernement de la RCA, mais aussi pour les parties prenantes et partenaires internationaux et sous-/régionaux impliqués dans la coordination, la planification et la mise en œuvre de la GAM en RCA. Un tel cadre pour exercer la gouvernance et la supervision, selon le principe de la responsabilité, est essentiel pour parvenir à la sécurité, la stabilité, la construction de la paix et au développement durable en RCA¹⁰.

Étant donnée la situation politique et sécuritaire en RCA, et le redimensionnement de la structure, des capacités, des effectifs et des stocks d'armes et des munitions des FDS aux niveaux voulus et définis, la stratégie RSS et dans le Plan National de Défense (PND)¹¹, ainsi que le processus de DDR/RR, et la CVR, une partie des activités visant à élargir le système de la GAM sont nécessairement transitoires et progressives¹². Au fur et à mesure que l'autorité de l'État et l'état de droit se ré-établissent et s'élargissent, l'expansion du cadre émergent et du système national ainsi que son mécanisme de coordination régissant la GAM depuis son centre à Bangui sur zones et l'ensemble du territoire national demande une attention toute particulière.





Mécanisme National de Coordination

En RCA, au niveau stratégique le plus haut, le Conseil National de Sécurité (CNS) sous la Présidence, exerce la gouvernance et la supervision, selon le principe de responsabilité, sur la GAM. L'appropriation nationale, y compris l'adhésion des autorités nationales de haut niveau aux efforts de renforcement des capacités de la GAM, est confuse en raison de la multiplicité d'acteurs qui interviennent et des chevauchements des activités. Une pluralité d'institutions et d'entités nationales coordonnent ou participent à la coordination de la GAM et des domaines associés à la GAM tel que le processus de la RSS, du DDR/R et du CVR, ainsi que la mise en œuvre du suivi et des exigences du régime de l'embargo sur les armes du CSNU. En avril 2022, il n'y avait pas de forum ou de mécanisme unique au niveau national qui permettrait la coordination effective et efficace de la GAM, y compris de la coopération et de l'assistance internationale. Il existe ainsi également une déconnexion entre le niveau stratégique et le niveau opérationnel de mise en œuvre des activités de la GAM.

Les principales structures et entités au sein du gouvernement de la RCA jouant un rôle dans la coordination de la GAM et des domaines associés sont les suivantes :

- Le mécanisme de coordination DDDR/RSS/RN¹³ ;
- Le Comité de Coordination Chargé du Suivi du Régime des Sanctions (CCSRS/RCA)¹⁴; ainsi que
- La Commission nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibres (ComNat-ALPC)¹⁵. Au niveau technique, le Comité de Coordination des mécanismes de contrôle et gestion des armes et des munitions (Groupe de travail, GdT)¹⁶ joue un rôle primordial.

Le Gouvernement de la RCA bénéficierait d'un dialogue de haut niveau entre les entités politiques, militaires et de sécurité en matière de GAM et des domaines associés, et d'identifier ou de définir un cadre ou un mécanisme unique et centralisé pour développer une approche stratégique (une 'feuille de route', ou une stratégie nationale) pour la gestion des armes conventionnelles, y compris les ALPC, et des munitions conventionnelles, des composantes et matériels connexes. Une telle approche devrait et serait idéalement être mieux alignée avec ou intégrée dans des stratégies et des plans plus larges en RCA¹⁷.

En 2019, une stratégie et un plan d'action nationale (PAN) de lutte contre la prolifération des ALPC pour la période de 2019 à 2023 a été développé, avec l'appui et le soutien de partenaires internationaux¹⁸. L'intégration et la rationalisation de l'aspect genre dans la mise en œuvre du PAN est également soutenu par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) en coopération avec la ComNat-ALPC. L'adhésion à cette stratégie et l'appropriation nationale de ce PAN a posé un défi à plusieurs niveaux. La révision de cette approche, stratégie et de ce plan méritent d'être prioritaires par les autorités nationales. Si la ComNat-ALPC devait assumer et remplir un rôle plus important dans la coordination de la gestion des armes, y compris des ALPC, et des munitions au niveau stratégique, un lien direct et institutionnel devrait être créé entre la ComNat-ALPC et l'architecture de sécurité nationale. L'opérationnalisation complète de la ComNat-ALPC y compris du GdT, au travers de l'allocation d'un budget national approprié et adéquat, ainsi que la mobilisation de l'assistance internationale, demeure également une priorité.

Options pour le renforcement du mécanisme de coordination au niveau national

Continue	Présenter les résultats de l'évaluation de suivi de la base nationale sur la GAM, y compris les progrès, les défis et les options disponibles pour renforcer le cadre national de la GAM, dans des fora internationaux pertinents.	ComNat-ALPC, MAEFCE
	Promouvoir l'engagement de la RCA dans la mise en œuvre des normes, instruments et processus internationaux de contrôle d'armes et des munitions, tant au travers de la participation active aux conférences et réunions étatiques internationales, régionales, et sous-régionales, que par le rapportage aux instruments pertinents.	ComNat-ALPC MAEFCE
Court-terme	Procéder à une cartographie des entités et mécanismes de coordination au niveau national (stratégique et opérationnel) traitant de la GAM, ou des activités étroitement liées à la GAM (c-à-d processus de coordination et de partage des informations, fréquence des réunions, processus de prise de décision, d'allocation des moyens et des ressources) au sein de l'architecture de sécurité nationale.	Ministères sectoriels (FDS compris) ComNat-ALPC Partenaires internationaux
	Dans l'attente de la mise en place effective du Conseil Supérieur de la Sécurité Nationale, considérer la création d'un lien direct du Président de la ComNat-ALPC avec le Conseil National de Sécurité afin de maximiser les synergies (et la planification) de la GAM et des questions de défenses et de sécurité.	Ministères sectoriels (FDS compris) ComNat-ALPC
	Clarifier les rôles et responsabilités des institutions décisionnelles stratégiques pertinentes en matière de la GAM. Par exemple, au travers de l'organisation d'une activité de haut niveau pour renforcer les complémentarités et synergies.	Ministères sectoriels ComNat-ALPC Partenaires internationaux
	Assurer la participation des parties prenantes et partenaires internationaux en matière de GAM dans un mécanisme de coordination approprié (au niveau stratégique).	MINPLAN ComNat-ALPC
	Assurer le rapportage sur les résultats de l'évaluation de suivi de la base de référence nationale sur la GAM, y compris les options disponibles pour renforcer le cadre national de GAM, au sein des différents ministères et structures nationales.	ComNat-ALPC Ministères sectoriels
Moyen-terme	Considérer la rationalisation entre les entités et mécanismes de coordination au niveau stratégique (décisionnelles) pertinents en matière de GAM.	Ministères sectoriels ComNat-ALPC
	Travailler vers l'opérationnalisation complète de la ComNat-ALPC, au travers de l'allocation continue d'un budget consécutif, ainsi que la mobilisation de l'assistance internationale, pour son fonctionnement effectif et en ligne avec les tâches et missions qui lui ont été attribuées.	ComNat-ALPC MINFB MINPLAN
	Décentraliser progressivement la ComNat-ALPC en fonction du retour de l'autorité de l'état au travers de la mise à disposition par d'autres ministères (par exemple, administration territoriale de personnel déjà présent dans les régions).	MINFB ComNat-ALPC
	Mettre effectivement en place, le Conseil Supérieur de la Sécurité Nationale (CSSN).	Gouvernement Assemblée Nationale Coordination RSS ComNat-ALPC

Domaine Fonctionnel Clef 2 :

Cadre Légal et Réglementaire au Niveau National



L'un des principaux progrès accomplis depuis l'évaluation de 2017 est l'adoption par le Parlement et la promulgation par le Gouvernement de la loi portant sur le régime général des armes classiques, leurs pièces, composants et munitions en RCA en août 2020¹⁹. La nouvelle loi est compréhensive dans sa portée et ses champs d'applications, et dans l'identification des autorités, des rôles et des responsabilités en matière de GAM en RCA²⁰. Elle couvre la gestion du cycle de vie entier des armes et des munitions, et elle est harmonisée avec les cadres légaux régionaux et internationaux. Ce cadre légal et réglementaire au niveau national renforce également la capacité nationale pour une mise en œuvre effective et l'application des dispositions et des mesures du régime de l'embargo sur les armes du CSNU relatives à la RCA.

L'opérationnalisation, la mise en œuvre effective et l'application de la nouvelle loi et du nouveau régime devraient toutefois être accélérée y compris au travers de la rédaction

des décrets ou des procédures d'application, telle qu'identifiée dans la loi.

À cet égard, la mise à disposition de ressources adéquates au Comité / GdT sur la GAM qui révisé et harmonise les procédures actuelles et est chargé de rédiger les projets des décrets et procédures au niveau technique, a été identifié comme prioritaire en avril 2022. En parallèle, il est également important de poursuivre les efforts de sensibilisation et de vulgarisation du contenu de la nouvelle loi dans les langues locales afin que tous les acteurs sécuritaires, ainsi que la population dans son ensemble y compris des femmes, des jeunes et des victimes de la violence armée en RCA, en aient une connaissance adéquate et qu'il y ait une appropriation nationale et locale dans l'application de la loi. Ceci est aussi important pour la réglementation et des mesures ainsi que des activités visant à adresser le grand nombre d'armes en possession civile.

Options pour le renforcement du cadre legal et réglementaire au niveau national

Continue

Favoriser la bonne gouvernance en renforçant les capacités des institutions internes de contrôles des forces de défense et de sécurité, et assurer la mise en œuvre de sanctions dès lors que des manquements sont constatés

MISP
MINDEF
Ministères sectoriels

Court-terme

Accélérer la mise en application des textes de la loi en soutenant le Comité de Coordination de la GAM / groupe de travail technique en charge de rédiger les différents décrets, procédures, ou protocoles.

ComNat-ALPC
Ministères sectoriels
Partenaires internationaux

Assurer que l'aspect genre est considéré dans le processus de mise en œuvre et l'application de la loi notamment au travers de la participation des femmes et des représentants du Ministère de la Promotion du Genre et de la Famille dans le Comité / GdT sur la GAM.

ComNat-ALPC
MPFFPE
MINJ
Partenaires internationaux

Assurer l'harmonisation de toutes les dispositions de la loi portant régime général sur les armes classiques, leurs pièces, composants et munitions.

ComNat-ALPC
Ministères sectoriels
Partenaires internationaux

Moyen-terme

Poursuivre la vulgarisation de la loi portant régime général sur les armes classiques, leurs pièces, composants et munitions, ciblées et adaptées au contexte local en termes de genre, langues, âge et aux besoins de groupes spécifiques.

ComNat-ALPC
Ministères sectoriels
Partenaires internationaux
Société civile

Domaine Fonctionnel Clef 3 :



Contrôle des Transferts

Des contrôles efficaces des transferts internationaux des armes, des munitions et des matériels connexes sont nécessaires pour prévenir les transferts excessifs, déstabilisants et illicites, qui posent des risques et constituent une menace pour la sécurité, la stabilité, la construction de la paix et le développement durable au pays. Les contrôles des transferts doivent être conçus et mis en œuvre de manière efficace pour réduire au minimum les risques de détournement des armes, des munitions ou du matériels connexes.

La RCA prend part dans le commerce international des armes, des munitions et du matériels connexes en exerçant principalement les fonctions d'un Etat importateur. L'évaluation des besoins se fait de manière décentralisée par chaque FDS et ministères sectoriels. Le système, le processus et l'autorité pour autoriser une importation est ensuite centralisée au niveau du Ministère de la Défense. Des transferts ne peuvent se faire qu'avec l'aval de la Présidence. En avril 2022, le CCSRS/RCA était chargé de suivre les requêtes des ministères et d'assurer les demandes d'exemptions et / ou les notifications du Comité 2127 du CSNU, pour lequel le Ministère des Affaires étrangères est l'interface. Une certaine coordination entre les ministères est assurée par les Ministères des Affaires étrangères et celui de la Défense.

En avril 2022, la coopération entre les acteurs mandatés par le CSNU et / ou ceux invités par le Gouvernement de la RCA à coopérer avec les autorités nationales dans la gestion initiale des armes importées se faisait de manière ad hoc « au cas par cas », sans une formalisation de cette coopération et sans une procédure opérationnelle facilitant la GAM à ce stade. Alors qu'un registre contenant certains éléments d'information sur les transferts y compris les importations semble exister, l'enregistrement au moment de l'importation ne se fait pas encore de manière systématique et adéquate au cadre légal et réglementaire au niveau national. En avril 2022, il n'y avait pas non plus une capacité nationale pour marquer les armes importées à un site désigné avant distribution aux FDS.

Parmi les principales options pour le renforcement de ce domaine fonctionnel clef de la GAM figure :

- Le renforcement du mécanisme de coopération post-livraison, via la mise en place et l'opérationnalisation d'une entité conjointe (avec une composante nationale et une composante internationale mixte), ainsi que le renforcement du mécanisme de coopération post-livraison y compris de vérification (le long de la chaîne d'approvisionnement), par exemple au travers la création d'une entité conjointe de vérification (avec une composante nationale, et une composante internationale mixte), et des rapports réguliers à l'autorité nationale compétente.
- Le développement d'un protocole pour la gestion du matériel importé / livré, élaboré en coopération avec les parties internationales pertinentes, en ligne avec les standards et directives internationaux et sous-/régionaux, et son adoption par les autorités centrafricaines, qui demeure une priorité.
- La rédaction et de la vulgarisation d'un document de synthèse sur le régime actuel de l'embargo sur les armes du CSNU relatifs à la RCA, dans les langues officielles du pays, pour un dialogue informé et la sensibilisation des entités étatiques et du peuple centrafricain.

Le Gouvernement de la RCA pourrait davantage accroître la confiance internationale dans son système nationale de contrôle des transferts au travers la coopération sous les instruments de contrôle des armes et des munitions pertinents auxquels la RCA est un Etat Partie y compris la soumission des rapports de mise en œuvre réguliers et la participation active aux instances internationales et sous-/régionales. Cela permettra d'être bien placé pour bénéficier des possibilités d'assistance internationale en la matière.

Options pour le renforcement du contrôle des transferts

Continue

Continuer l'enregistrement systématique et régulier de tous les éléments d'informations contenus dans les notifications transmises par le Secrétariat du Comité du CSNU.

MINDEF
MAEFCE

Veiller à l'enregistrement systématique et régulier de toutes les armes (au minimum la date d'importation, le type d'arme, le calibre, et les numéros de séries) et des munitions (au minimum la date d'importation, le type de munition, le calibre, les lots des munitions) sous le régime d'exemptions, c.-à-d. notifiés et, le cas échéant, approuvé préalablement, au moment de leur importation.

MINDEF
Ministères sectoriels

Poursuivre le mécanisme de vérification conjoint pour des contrôles ponctuels (y compris des registres d'armes et des munitions le long de la chaîne logistique d'approvisionnement) et de rapporter régulièrement aux autorités nationales compétentes et désignées.

MINDEF
Ministères sectoriels
Partenaires internationaux

Court-terme

Procéder à la rédaction et la vulgarisation d'un document de synthèse sur le régime de sanction notamment l'embargo sur les armes du CSNU relatifs à la RCA dans les langues officielles (français et sango).

MAEFCE
Ministères sectoriels
ComNat-ALPC

Renforcer le mécanisme de coopération post-livraison (pour la réception, le transport sûr et sécurisé, le stockage initial, l'enregistrement adéquat et systématique), via la mise en place et l'opérationnalisation d'une entité conjointe (avec une composante nationale et une composante internationale mixte).

MINDEF
Partenaires internationaux

Moyen-terme

Dès l'adoption du code national de marquage d'armes, explorer avec les États partenaires et les fournisseurs d'armes, l'option du marquage des armes commandées (neuves) au pays d'exportation avant la livraison.

MINDEF
Ministères sectoriels
MAEFCE

Long-terme

Travailler vers la mise en place d'un système national de contrôle des transferts d'armes, en conformité avec la loi nationale, et les instruments internationaux pertinents (c.-à-d. le Traité sur le commerce des armes, le Programme d'Action sur les Armes Légères et de Petit Calibre, l'Instrument International de Traçage, le Protocole sur les Armes à Feu, la Convention dite « de Kinshasa », et le Protocole dite « de Nairobi »).

MINDEF
Ministères sectoriels
ComNat-ALPC



Domaine Fonctionnel Clef 4 :



Gestion des stocks (armes)

Une gestion efficace des stocks d'armes est un élément essentiel de toute FDS et il est indispensable de veiller à l'aptitude opérationnelle des FDS, en protégeant les actifs stratégiques nationaux, et en réduisant le risque de détournement (y compris de matériel appartenant à l'État au profit d'utilisateurs finals non autorisés, ou auxquels ils ne sont pas destinés, à des fins illicites). À l'inverse, une gestion efficace des stocks contribue à recenser, entre autres, les armes non-utilisables ou excédentaires, collectées ou remise volontairement, à éliminer, et, en outre, à définir les besoins et les exigences en matière d'acquisitions. Le contrôle des stocks répond au « devoir de protection », qui exige une approche proactive, pour veiller à ce que le matériel soit comptabilisé et sécurisé de manière adéquate, et entreposé de manière sûre.

En RCA, la planification des infrastructures physiques se fait sous le cadre de mise en œuvre de la stratégie RSS y compris du PND, avec le soutien et l'appui des partenaires internationaux (tel que l'EUTM). En avril 2022, cette planification s'étendait jusqu'en 2023. Depuis 2017, un progrès continu a été réalisé dans la réhabilitation ou la construction d'infrastructures physiques pour le stockage des armes, et des munitions (voir section ci-après), avec le soutien et l'appui des partenaires internationaux, y compris la MINUSCA (UNMAS) et le PNUD. A des endroits où la situation ne permet pas de construire des infrastructures physiques permanentes, des solutions de stockage temporaires sont utilisées pour des unités des FACA et des FDS. Un des défis majeurs soulevé en avril 2022 était que certains sites de stockage récemment construits restaient « vides » ou « non-utilisés », ce qui peut poser des défis non seulement à la gestion d'un programme axé sur les résultats et la mobilisation de ressources continues, mais généralement au progrès dans ce domaine important de la GAM. Il convient également de noter qu'à cause de la situation sécuritaire et l'accessibilité des zones éloignées, le nombre, le volume et les quantités d'armes transportées restent relativement limités. À l'exception de Bouar, les FACA continuent

d'opérer comme « armée de projection » plutôt qu'une « armée de garnison », dont l'opérationnalisation et toutefois prévue dans la stratégie RSS et le PND.

Parmi les options identifiées par l'UNIDIR pour le renforcement de ce domaine clefs de la GAM figure :

- Clarifier et de régulièrement mettre à jour la structure et le fonctionnement des FACA et FDS (organigrammes), depuis le niveau plus haut (stratégique) vers le bas (opérationnel) des unités, étant donné que l'identification de ces unités est une condition préalable et essentielle pour la planification de la réhabilitation et / ou construction d'infrastructures physiques.
- Réduire progressivement au niveau des unités et individuel, la dépendance à l'égard des armes « personnelles » au profit « d'armes étatiques », pour s'assurer que les infrastructures sont utilisées et que les systèmes de comptabilité et de sécurité des armes et des munitions étatiques sont maintenus.
- Veiller à l'intégration des infrastructures physiques et les systèmes de comptabilité des FACA et des FDS, c.-à-d. l'utilisation de systèmes d'enregistrement et de conservations des données sur les armes (et munitions) étatiques ; ainsi que le système et le registre des mouvements d'armes (et des munitions) et le système de l'enregistrement « d'émission et de réception » au niveau individuel.



Options pour le renforcement de la gestion des stocks d'armes

Continue

Continuer à faire des inventaires et inspections réguliers/inopinés aux différents niveaux des armes étatiques, y compris pour une planification basée sur les besoins (actuels et les projections futures).

Ministères sectoriels
ComNat-ALPC

Développer le plan de carrière et renforcer les capacités du personnel (hommes et femmes) affecté à la gestion des armes étatiques afin d'éviter, à terme, la perte de connaissance et d'expertise due à la rotation du personnel.

Ministères sectoriels
ComNat-ALPC
Partenaires Internationaux

Court-terme

Procéder à un état des lieux des sites de stockage d'armes « vides » ou « non-utilisés ».

Ministères sectoriels
ComNat-ALPC
Partenaires Internationaux

Renforcer les normes et procédures en matière de gestion des armes au niveau individuel (vers un changement d'une culture « d'arme personnelle » vers « une arme étatique ») dès que la situation sécuritaire le permet.

Ministères sectoriels
ComNat-ALPC
Partenaires Internationaux

Domaine Fonctionnel Clef 4 :

Gestion des stocks (munitions)



Une gestion efficace des stocks de munitions est un élément essentiel de toute FDS et de ses opérations. Il est indispensable de veiller à l'aptitude opérationnelle des FDS, en protégeant les actifs stratégiques nationaux, en réduisant le risque de détournement, et pour les munitions tout particulièrement en réduisant le risque d'explosions non-planifiées dues à une gestion inadéquate des stocks de munitions conventionnels, et en atténuant les effets de telles explosions sur les FDS et la population civile.

En RCA, des efforts sont en cours pour développer une capacité nationale spécifique pour la gestion sûre, sécurisée et efficace des munitions, y compris les infrastructures, les normes et procédures, et le personnel des FDS spécifiquement formé. En avril 2022, les autorités et experts nationaux ont soulevé le manque des munitions dans les stocks nationaux, sans fournir de plus ample information et des raisons de ce manque, qui peuvent être multiples. Certaines des infrastructures physiques (dépôt des munitions, solutions de stockage temporaires) récemment ou nouvellement construites avec l'appui et le soutien des partenaires internationaux, restaient « vides » ou « non-utilisées ». Il a été également constaté que la RCA ne disposait que d'une capacité limitée pour la gestion sûre, sécurisée et efficace des quantités plus larges des munitions (d'un

calibre au-delà de 14.5mm), et d'autres matériels qui demandent une gestion spécifique. Par exemple, des besoins spécifiques en infrastructures ont été identifiés, notamment d'un dépôt national de munitions approprié ou la réhabilitation du dépôt national actuel situé à Bangui.

L'état de la gestion des stocks des munitions en avril 2022 était révélateur d'un besoin émergent et urgent de renforcement du système de gestion formel, sûre, sécurisée et efficace des munitions y compris d'un calibre d'un calibre au-delà de 14.5mm (conventionnelles), à Bangui et dans les périphéries. Un tel système devrait comprendre la structure, les processus, y compris les processus de prise de décision, les procédures et les méthodes organisationnelles. Les autorités nationales pourraient bénéficier de la révision ou du développement d'une approche ou d'une politique couvrante, entre autres, la gestion des risques en matière de sécurité et de sûreté, et pour identifier les domaines prioritaires en matière de gestion des munitions (et des explosifs). De manière générale, l'identification des domaines prioritaires en matière de la gestion des munitions, y compris ceux qui nécessitent une assistance internationale, pour cibler les ressources et des programmes pour leurs gestions, restent également une priorité.

Encadré 4 : Une approche durable pour le renforcement des capacités du personnel des FDS

Depuis 2017, les autorités nationales et le personnel des FDS ont pu bénéficier des nombreuses formations dans des différents domaines de la GAM, tant par des partenaires en RCA qu'à travers des partenariats bilatérales et / ou sous-régionales, régionales ou internationales. Alors que ces formations ont contribué au renforcement des capacités du personnel (hommes et femmes) en matière de la GAM, l'appropriation au niveau national, la perte de connaissance et d'expertise due à la rotation et / ou les promotions du personnel, ainsi que plus largement le développement d'une approche plus durable et soutenable à long terme pour le renforcement des capacités du personnel a été indéfinie comme prioritaire.

Pour rendre l'approche pour le renforcement des capacités du personnel des FDS plus durable, soutenable, ainsi que pour l'appropriation par les autorités nationales y compris les ministères et les FDS elles-mêmes, une des options identifiées en avril 2022 consiste dans le développement d'un plan de carrière qui prendra en compte les différents besoins en matière de renforcement des capacités du personnel (hommes et femmes) des FDS aux niveaux stratégique qu'opérationnel dans les différents domaines de la gestion des armes et des munitions (y compris les explosifs), en s'alignement aux standards et directives techniques internationales, et en s'alignant et en contribuant ainsi aux objectifs plus larges de la stratégie RSS y compris du PND. Un tel plan de carrière permettrait d'améliorer non seulement le statut de ces professionnels et du personnel (hommes et femmes), mais aussi d'éviter, à terme, la perte de connaissance et d'expertise due à la rotation ou les promotions du personnel.

Il conviendrait donc de lire et considérer les options identifiées lors de l'évaluation et du suivi en avril ainsi qu'indiquées dans cet aperçu (dans des différentes sections) concernant le renforcement des capacités du personnel des FDS en RCA en matière de la GAM dans leurs ensembles et en tenant compte de l'aspect genre dans tous les processus.

Options pour le renforcement de la gestion des stocks de munitions

Continue	Continuer à faire des inventaires et inspections réguliers/inopinés aux différents niveaux des munitions étatiques, y compris pour une planification basée sur les besoins (actuels et les projections futures).	Ministères sectoriels ComNat-ALPC
	Développer le plan de carrière et renforcer les capacités du personnel (hommes et femmes) affecté à la gestion des munitions étatiques afin d'éviter, à terme, la perte de connaissance et d'expertise due à la rotation du personnel.	Ministères sectoriels ComNat-ALPC Partenaires Internationaux
Court-terme	Procéder à un état des lieux des sites de stockage de munitions « vides » ou « non-utilisés ».	Ministères sectoriels ComNat-ALPC Partenaires Internationaux
	Renforcer les normes et procédures en matière de gestion des munitions au niveau individuel (vers un changement d'une culture « d'arme personnelle » vers « une arme étatique ») dès que la situation sécuritaire le permet.	Ministères sectoriels ComNat-ALPC Partenaires Internationaux
Moyen-terme	Renforcer le système de gestion formel pour une gestion sûre, sécurisée et efficace des munitions à l'échelle nationale (y compris la structure, les processus, les procédures et les méthodes organisationnelles).	MINDEF Ministères sectoriels Partenaires Internationaux
Long-terme	Renforcer les normes et procédures en matière de gestion des munitions au niveau individuel (changement d'une culture « d'arme personnelle » vers « une arme étatique ») dès que la situation sécuritaire le permet.	Ministères sectoriels ComNat-ALPC Partenaires Internationaux

Domaine Fonctionnel Clef 5 :



Marquage des Armes

En avril 2022, le marquage des armes en RCA constituait un des domaines dans lequel peu de progrès avait été accompli depuis l'évaluation de 2017. La nouvelle loi fournit maintenant le cadre légal régissant le marquage des armes au niveau national, et il y a une volonté politique du Gouvernement de rendre le marquage des armes opérationnel. La ComNat-ALPC est l'entité coordinatrice du marquage des armes en RCA tandis que le Ministère de la Défense est responsable pour le marquage des armes des FACA y compris les armes importées, et ceux déjà dans les stocks nationaux des FACA. Le Ministère en charge de la Sécurité et l'Administration du territoire est chargé du marquage des armes à feu à usage individuel et privé.

En avril 2022, un code national de marquage avait été élaboré au niveau technique au sein de GdT sous les auspices de la ComNat-ALPC, en ligne avec les standards internationaux et sous-/régionaux, et un projet pilote de marquage était planifié portant sur les armes de la Gendarmerie, et sur des armes collectées pour lesquelles une décision a été prise par une autorité nationale de les réintégrer dans les stocks nationaux. Alors qu'une certaine capacité opérationnelle existe, elle est toutefois assez limitée.

Au niveau stratégique, il est probable que l'opérationnalisation du marquage des armes étatiques des FACA et autres FDS demandera une sensibilisation par différentes parties prenantes et partenaires régionaux et internationaux des hautes autorités politiques et militaires sur les exigences des cadres légaux nationaux et internationaux ainsi que les bénéfices pour le système national de la GAM. L'adoption par les autorités nationales compétentes du code de marquage national et une procédure formelle et commune figurent dans les prochaines étapes les plus importantes. Au niveau opérationnelle, la RCA bénéficierait de la conception, au travers de la ComNat-ALPC, d'un plan national spécifique pour le marquage des armes nouvellement importées pour les FDS, et celles déjà sous la juridiction de l'État centrafricain. À court terme, dans l'attente d'un processus de marquage au niveau national, des mesures intermédiaires pourraient être considérées et appliquées par les autorités centrafricaines et FDS, dès à présent pour renforcer la traçabilité et le système de comptabilisation, dans l'attente d'un programme complet de marquage. À moyen et plus long terme, et considérant la multitude d'armes à marquer, il serait judicieux de renforcer la capacité opérationnelle pour le marquage des armes en RCA.

Options pour le renforcement du marquage des armes

Court-terme	Procéder dès à présent au marquage du sigle 'pays' des armes lors des inventaires dans l'attente d'un processus de marquage complet.	Ministères sectoriels ComNat-ALPC Partenaires Internationaux
	Travailler vers l'adoption par les autorités nationales compétentes du/des codes de marquage national/aux, conformément aux standards internationaux et sous-régionaux pertinents.	Ministères sectoriels ComNat-ALPC Partenaires Internationaux
	Développer une procédure d'opération standard (POS) commun au travers le Comité de Coordination de la GAM / groupe de travail technique et poursuivre son adoption au travers des mécanismes nationaux appropriés.	Ministères sectoriels ComNat-ALPC Partenaires Internationaux
Moyen-terme	Concevoir un plan national spécifique de marquage (y compris la portée, des objectifs mesurables, et le suivi et l'évaluation).	Ministères sectoriels ComNat-ALPC Partenaires Internationaux
	Intégrer la dimension du genre dans la conception et la mise en œuvre d'un programme national de marquage et dans les opérations de marquage (y compris dans la formation et la composition des équipes chargées de la supervision du programme et des opérations de marquage).	Ministères sectoriels ComNat-ALPC Partenaires Internationaux

Domaine Fonctionnel Clef 6 :



Tenue des Registres et Conservation des Informations

En RCA, le système national d'enregistrement et de conservation des données sur les armes et munitions étatiques est centralisé au ministère de la Défense, et ensuite décentralisé aux niveaux des ministères sectoriels pour chaque FDS. Chaque ministère sectoriel (et FDS) gère son propre système, dans la plupart des cas manuellement et sur forme papier. Des systèmes de comptabilité permettant la gestion des mouvements / transactions depuis le centre vers les unités, ainsi que d'issue et de réception, basé sur des formulaires standards, ont été développé, avec l'appui et le soutien des partenaires internationaux. Toutefois, d'en plus du marquage des armes (voir la section sur le marquage ci-dessus), des efforts sont nécessaires pour l'harmonisation adéquate et appropriée du système d'enregistrement et de la conservation des données sur les armes et les munitions étatiques, ce qui améliorerait l'interconnectivité et l'interopérabilité, la traçabilité et la quantification des stocks, ainsi que l'évaluation des besoins futurs en armes et en munitions des FDS.

En avril 2022, en conformité avec le nouveau cadre légal et réglementaire au niveau national, des efforts étaient en cours pour harmoniser le système national d'enregistrement et de conservation des données sur les armes et munitions étatiques.

- Il a été proposé que cette harmonisation prendra en compte le système déjà mis en place et les procédures existantes au sein du ministère de la Défense.
- Le Gouvernement de la RCA bénéficierait des systèmes intégrés ou semi-intégrés. Généralement, un tel processus commence au niveau supérieur (stratégique) et descendra jusqu'au niveau des unités (opérationnel). Les autorités nationales devraient travailler avec des partenaires internationaux pour concevoir et / ou mettre en œuvre :
- Des registres 'centraux' au sein de chaque FDS (au niveau plus haut / approprié) ;
 - Un registre national central (à moyen- / long terme, au niveau de la ComNat-ALPC, au fur et à mesure que marquage / l'enregistrement simultané se poursuit) ;
 - Un modèle uniforme pour les registres de stockage / unités (registres locaux) ; et
 - Un système approprié et uniformément mis en œuvre pour enregistrer les transactions d'armes / munitions depuis le centre vers les sites / unités de stockage des FDS (sur base des formulaires standardisées qui existent déjà).

Options pour le renforcement de la tenue des registres et conservation des informations

Continue	Suivre les procédures d'enregistrement et de terminologie au travers du Comité technique de la GAM conformément aux principaux instruments internationaux afin d'améliorer la capacité de traçage.	ComNat-ALPC Ministères sectoriels Partenaires Internationaux
Court-terme	Commencer l'utilisation du logiciel d'enregistrement des armes au travers d'un projet pilote des armes à détruire en vue de le généraliser à l'ensemble des armes.	ComNat-ALPC Ministères sectoriels Partenaires Internationaux
Moyen-terme	Constituer un registre central des informations relatives aux armes et munitions détruites.	Ministères sectoriels ComNat-ALPC Partenaires Internationaux



Traçage des Armes et Profilage des Munitions

Depuis 2017, le système national de traçage et de profilage des armes, des munitions et des composantes a reçu peu d'attention par les autorités centrafricaines, les FDS, la ComNat-ALPC, et les agences de sécurité, avec peu de progrès constaté en avril 2022. Les capacités institutionnelles et opérationnelles, ainsi que les pratiques et procédures en la matière restent généralement insuffisantes, mais émergentes. Leurs renforcements est essentiel d'une part pour lutter contre le trafic illicite par les groupes armés non-étatiques, des criminels, ainsi que des flux d'armes et des munitions illicites vers, sur, ou au travers du territoire national, et d'autre part, pour contrer les vols, la perte, ou d'autres formes de détournement d'armes et des munitions des stocks nationaux appartenant à l'Etat centrafricain.

Au niveau stratégique, les autorités centrafricaines et la ComNat-ALPC sont encouragées à mettre en place un système national simple et pratique de traçabilité, demandant peu de ressources et de capacités pour son opérationnalisation, sous la supervision et la coordination de la ComNat-ALPC et / ou un point focal au niveau national autorisé et responsable pour la coordination des opérations de traçage au niveau national, ainsi que l'exercice des opérations de traçage au niveau sous-/régional et international.

La coopération et la collaboration entre les autorités centrafricaines, et les FDS et les composantes de la MINUSCA respectifs et correspondantes au sein du « Groupe de Travail sur le Trafic d'Armes Illicites » de la Mission devrait être revitalisée et renforcée. Il en va de même pour la coopération entre le gouvernement et le Panel des Experts (PoE) assistant le Comité du CSNU. Les autorités nationales, et ses partenaires, pourrait également bénéficier de l'appui et du soutien des organisations non-gouvernementales spécialisées en matière de traçage des armes, des munitions et matériels connexes. Enfin, la coopération avec l'ONUDC et l'INTERPOL à travers le Bureau de Coordination Nationale de la RCA sont également importantes pour renforcer ce domaine fonctionnel clef du cadre national.

Au niveau opérationnel, un tel système comprendra, au minimum, les composantes et activités suivantes :

- La désignation des points focaux autorisé au sein des ministères et FDS (c.-à-d. ceux qui supervisent et / ou administrent les registres centraux d'armes et des munitions étatiques) ;
- L'établissement d'un mécanisme de coordination y compris d'échange d'information spécifique, en donnant la compétence à une des institutions de coordination existantes ;
- La création d'une base de données centrale sur les armes et des munitions récupérées ;
- Une procédure opérationnelle standardisée (en cours de développement au sein du GdT) ;
- Le développement des guides d'identification des armes, des munitions et du matériel connexe ; et
- La conception et la mise en œuvre d'un cours d'entraînement dans le traçage et le profilage, pour l'identification et l'enregistrement adéquats et systématique des armes et des munitions récupérées.



Options pour le renforcement du traçage des armes et du profilage des munitions

Court-terme

Procéder au partage des informations au niveau sous-régional, régional et avec les organisations spécialisées dans le domaine, si la provenance des armes et munitions récupérées ne peut être déterminée sur base des registres nationaux.

ComNat-ALPC
FDS
INTERPOL
Partenaires Internationaux

Moyen-terme

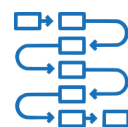
Développer et adopter des guides d'identification des armes légères et de petit calibre (catégories, types et modèles), leurs munitions et matériel connexe en RCA pour soutenir les acteurs étatiques dans l'enregistrement des armes en utilisant la même terminologie.

ComNat-ALPC
FDS
Partenaires Internationaux

Développer et mettre en œuvre des cours d'entraînement pour des acteurs étatiques dans l'identification des catégories, types, et modèles, des armes légères et de petit calibre et leurs cartouches (CPAP).

Ministères sectoriels
ComNat-ALPC
Partenaires Internationaux

Domaine Fonctionnel Clef 8 :



Traitement des Armes et Munitions Récupérées

Actuellement, il n'existe pas une approche ou une politique nationale mettant en œuvre la loi nationale en la codifiant et opérationnalisant dans une ou plusieurs procédures formelles régissant le traitement systématique et adéquate des armes et des munitions récupérées. Des ré-/intégrations /réinsertions des armes dans les stocks nationaux – qui peuvent être légitime, sous conditions que des contrôles appropriées et exigées par le cadre légal national et international soient appliqués, notamment le marquage et l'enregistrement permettant le profilage et le traçage – semblaient depuis 2017 et toujours une pratique répandue. Cette pratique pose toutefois des défis, y compris à l'évaluation des stocks, des besoins futurs quantifiables des FDS et à la standardisation. Dû à l'absence du profilage, du traçage et des enquêtes, il y a une perte d'information qui permettraient le développement d'un mécanisme d'alerte précoce, des capacités, des mesures ciblées et des informations permettant des actions concrètes pour la détection et l'élimination du trafic illicite ainsi que la prévention de l'acquisition future des armes, des munitions et composantes par les groupes armés non-étatiques ainsi que d'autres auteurs de troubles en RCA.

Au niveau stratégique, comme partie d'un dialogue de haut niveau entre les entités

politiques, militaires et de sécurité en matière de GAM et des domaines associés, ces autorités pourraient bénéficier d'un dialogue et échange spécifique visant à la consolidation d'une approche ou d'une politique définissant le traitement systématique et adéquate des armes et des munitions récupérées.

En avril 2022, le développement d'une procédure régissant (entre autres) le traitement des armes et des munitions récupérées était en cours au sein du Comité / GdT de la ComNat-ALPC. Son adoption par les autorités nationales compétentes demeure une nécessité et une priorité. Avec l'appui de la ComNat-ALPC, les ministères sectoriels et le ministère de DDR (l'UEPNDDR) devraient ensuite assurer son application, ainsi que l'échange et la pérennisation des bonnes pratiques en la matière au niveau national.

Étant donné le nombre d'acteurs armés autorisés au pays, il est également nécessaire et une priorité pour les autorités centrafricaines d'engager ces acteurs dans la coopération et la collaboration dans le traitement des armes et des munitions récupérées. L'inclusion dans ces processus des acteurs nationaux de la justice civile et de la justice militaire a également été identifié comme l'une des priorités en avril 2022.

Options pour le renforcement du traitement des armes et munitions

Finaliser, adopter et mettre en œuvre par les autorités nationales compétentes des procédures d'opération standard (POS), intitulés « Directives pour la Gestion des armes, composantes et munitions saisies ou remises ».	Ministères sectoriels ComNat-ALPC Partenaires Internationaux
Enregistrer des informations sur les armes (au minimum, année de fabrication, pays d'origine, n° de série) et les munitions (au minimum l'année de fabrication, pays d'origine, numéro de lot) faisant l'objet de poursuites judiciaires civiles et militaires.	MINJ Auditariat militaire ComNat-ALPC Partenaires Internationaux
Procéder au marquage des armes récupérées.	FDS ComNat-ALPC Partenaires Internationaux
Etablir un mécanisme de coordination (y compris d'échange d'information spécifiques sur les armes récupérées) comprenant des points focaux de tous les acteurs armés (autorisés) en RCA.	FDS ComNat-ALPC

Domaine Fonctionnel Clef 9 :

Collecte et Possession par les Civils



En avril 2022, la collecte des armes et munitions obsolètes, non-voulues, non-fonctionnelles et rendues se faisait à travers différents mécanismes et principalement :

1. Lors du processus formel du programme de DDR (au travers de l'Unité d'exécution du PNDDR, sous le haut patronage du ministère de DDR, et uniquement pour les 14 groupes signataires de l'APPR) ;
2. Au travers des projets de réduction de la violence communautaire (RVC) ;
3. Au travers du mécanisme de remise volontaire des munitions auprès de la ComNat-ALPC à Bangui uniquement ; ainsi que
4. Des activités spécifiques et ad hoc appelées désarmement civil volontaire (DCV).

La multitude des mécanismes au travers les différentes autorités nationales, avec l'appui et le soutien des différents partenaires sous-régionaux, régionaux et internationaux, interviennent pour la collecte des armes et des munitions et de matériels connexes, a résulté dans un certain manque de clarté sur les autorités, et leurs rôles et responsabilités. Ceci a également posé des défis à la coordination au niveau stratégique et opérationnels de ce domaine fonctionnel clef

la GAM, ainsi que des mesures transitoires de la GAM mise en œuvre avant, après et / ou parallèlement au processus et au programme formel de DDR en RCA. Ces mesures transitoires visent à réduire la capacité des individus et des groupes armés à se livrer à la violence armée et les conflits armés, ainsi qu'à réduire les accidents et à sauver des vies en abordant les risques immédiats liés à la possession d'armes, des munitions et des explosifs.

De manière générale, des échanges des informations et des bonnes pratiques entre tous les acteurs engagés dans le traitement des armes et des munitions collectées respectivement rendues, que ça à travers le processus et le PNDDR, ou les autres mécanismes sous-mentionnées, ont été soulignés comme une priorité pour les autorités centrafricaines et le renforcement de ce domaine fonctionnel clef de la GAM. A l'intersection des niveaux stratégique et opérationnel, ce domaine fonctionnel de la GAM et des mesures transitoires de la GAM bénéficierait également de la finalisation et l'adoption du décret d'organisation et de fonctionnement du Ministère du DDR pour l'organisation, la planification, les processus de prises de décision, et la mise en œuvre des activités de la GAM lors des opérations de désarmement faisant partie du PNDDR.

En avril 2022, la finalisation, l'adoption et la mise en œuvre par les autorités centrafricaines d'une procédure formelle (écrite) régissant le traitement des armes et des munitions récupérées, y compris des armes collectées respectivement rendues, restait aussi une priorité importante (voir section précédente). Il est important que les autorités centrafricaines poursuivent l'enregistrement systématique et adéquate des armes et des munitions, ainsi que des informations contextuelles. La ComNat-ALPC bénéficierait également d'un soutien logistique et technique continu et accru pour le mécanisme de remise volontaire auprès de la ComNat-ALPC. Enfin, il est nécessaire de sensibiliser davantage la population civile et des communautés sur des différents mécanismes, y compris sur le cadre légal et réglementaire qui s'y appliquent, et d'assurer que les attentes soient gérées, y compris pour la confiance de la part de la population civile et des communautés dans ces processus et ces mécanismes.

Options pour le renforcement de la collecte et de la possession par les civils

Continue	Faciliter les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les autorités responsables du DDR, des remises volontaires et CVR.	FDS ComNat-ALPC MINUSCA/DDR UEPNDDR
	Renforcer l'implication des femmes dans la planification, la prise de décision, l'exécution des programmes de DDR, CVR, et de collectes d'armes.	MFPG ComNat-ALPC UEPNDDR Société civile
	Enregistrer des informations sur les armes (au minimum, année de fabrication, pays d'origine, n° de série) et munitions (au minimum, année de fabrication, pays d'origine, n° de lot) collectées ou remises.	FDS ComNat-ALPC
	Renforcer le soutien logistique et technique (particulièrement les transports et le stockage) pour les armes collectées par la ComNat-ALPC à Bangui (et dans le pays).	FDS ComNat-ALPC Partenaires internationaux
	Procéder à un inventaire complet et une inspection des armes et munitions faisant l'objet de poursuites judiciaires.	FDS ComNat-ALPC MJ
	Assurer au minimum l'enregistrement systématique et adéquat de la base de données (support physique et électronique) et la tenue de registres de toute arme intégrée dans les stocks étatiques (par exemple, achat, armes collectées, transferts).	FDS ComNat-ALPC Partenaires internationaux
Court-terme	Valider et mettre en oeuvre des POS « Directives pour la Gestion des armes, composantes et munitions saisies ou remises ».	Ministères sectoriels ComNat-ALPC Partenaires Internationaux
	Adopter le décret d'organisation du Ministère du DDR.	Présidence de la RCA Ministère du DDR UEPNDDR
Moyen-terme	Développer les capacités des greffes des Cours et Tribunaux (civiles et militaires) pour le stockage et la gestion des armes et munitions faisant l'objet de poursuites judiciaires.	MINJ Auditorat militaire Partenaires internationaux ComNat-ALPC



L'élimination y compris la destruction des armes

En avril 2022, il semblait que l'entité nationale compétente pour la prise de décision sur la méthode de l'élimination finale des armes et des munitions en RCA était le Ministère de la Défense et l'État-Major des FACA. Le nouveau cadre légal et réglementaire désigne la ComNat-ALPC comme entité chargée d'effectuer la destruction des armes et des munitions. Le rôle de la ComNat-ALPC dans la destruction des armes remises / collectées lors du processus formel du PNDDR, des projets CVR, ou d'autres activités, et comment ses activités sont coordonnées avec la ComNat-ALPC, restait toutefois imprécis. Les deux principales méthodes d'élimination des armes appliquées par les autorités centrafricaines et les FDS, sont (i) la réintégration/réinsertion des armes récupérées encore fonctionnelles dans les stocks nationaux, ou (ii) la destruction des armes non-fonctionnelles et artisanales. Compte tenu du contexte sécuritaire et des besoins en armements exprimés par les FDS et les autorités centrafricaines en avril 2022, la destruction des armes fonctionnelles récupérées était généralement dénigrée. Dans la plupart des cas, les activités de destruction étaient ponctuelles et conduites de manière ad-hoc, en fonction des besoins, et avec l'appui et le soutien des partenaires internationaux, notamment la MINUSCA.

Au niveau stratégique, une possibilité existe pour une évaluation plus approfondie et une meilleure prise en compte des besoins en

matière de la destruction des armes dans les politiques, stratégies et plans pertinents par les autorités centrafricaines y compris les FDS. Pour les armes sur lesquelles une décision a été prise de les réintégrer/réinsérer dans les stocks nationaux, il est crucial d'appliquer les contrôles et les mesures appropriées, y compris l'enregistrement propre et systématique, ainsi que le marquage exigées par le cadre national. Pour les armes pour lesquelles une décision a été prise par une autorité nationale compétente de les détruire, une coordination renforcée des activités de destruction entre les différentes autorités nationales, et aussi leurs partenaires, a été identifié comme prioritaire. L'importance de procéder à la neutralisation rapide et locale des armes en attente de destruction a aussi été souligné comme importante. Au niveau opérationnel, les autorités centrafricaines et les FDS pourraient bénéficier de la révision et / ou du développement d'une procédure spécifique commune dédiées à la destruction des armes. Une telle procédure contribuerait à l'application des expertises déjà acquises par le personnel des FDS et à la pérennisation des bonnes pratiques en la matière au travers les FDS. Il est également important que la ComNat-ALPC se charge ou soit consulté dans la coordination des activités de destruction, pour qu'elle ait ou reçoive les informations sur les armes détruites, et pour la création, l'inclusion et la mise à jour régulière d'un registre des armes détruites.

Options pour le renforcement de l'élimination des armes

Dans la mesure du possible, recycler les composantes (par exemple, le bois) des armes détruites.	FDS ComNat-ALPC Partenaires Internationaux
Renforcer les capacités nationales de destruction des armes, y compris au travers des formations type « formation des formateurs » (ToT), pour assurer la pérennité.	FDS ComNat-ALPC Partenaires Internationaux
Renforcer la transparence dans le traitement des armes à détruire et développer un registre des armes éliminées et détruites.	Ministères sectoriels ComNat-ALPC UEPNDDR Partenaires Internationaux

Développer et mettre en œuvre des procédures d'opération standard (POS) pour l'élimination, y compris la destruction des armes.	MINDEF FDS ComNat-ALPC Partenaires Internationaux
Procéder à la neutralisation rapide et locale des armes en attente de destruction.	Ministères sectoriels FDS ComNat-ALPC Partenaires Internationaux
Renforcer la coordination des activités de destruction entre les différentes entités.	Ministères sectoriels ComNat-ALPC UEPNDDR Partenaires Internationaux
Assurer au minimum l'enregistrement systématique et adéquat de toute arme intégrée dans des stocks étatiques au niveau local et national.	Ministères sectoriels ComNat-ALPC Partenaires Internationaux
Développer un plan national spécifique pour la destruction systématique des armes obsolètes et inutilisables.	Ministères sectoriels FDS ComNat-ALPC Partenaires Internationaux
Travailler graduellement vers l'enregistrement et le marquage systématique et adéquat de toute arme intégrée dans des stocks étatiques, au fur et à mesure qu'une capacité de marquage d'armes devient disponible.	Ministères sectoriels ComNat-ALPC Partenaires Internationaux

Domaine Fonctionnel Clef 10 :

L'élimination y compris la destruction des munitions

En avril 2022, la façon précise du processus au sein des FDS d'identification des munitions obsolètes, instables ou inutilisables, de communication entre les unités et leurs hiérarchies à Bangui, ainsi que le processus de prise de décision sur la méthode d'élimination, et la ou les entités nationales compétentes pour l'autorisation, restaient imprécisés. Pour les FACA, la décision sur la destruction des munitions obsolètes, instables ou inutilisables, se fait au niveau de l'État-Major de l'Armée. En avril 2022, il a été souligné par les autorités nationales que la majorité des activités de neutralisation, d'enlèvement et de destruction des munitions et des explosifs se faisait avec l'appui et le soutien du Service de lutte anti-mines de la MINUSCA (UNMAS en RCA), et ses partenaires de mise en œuvre. Actuellement, il semble qu'il y ait une capacité nationale limitée dans ce domaine fonctionnel, qui est sous-utilisée, aussi parce que les activités se font de manière ad hoc, infréquemment, et en

fonction des besoins.

Au niveau stratégique, une possibilité existe pour une évaluation plus approfondie et une meilleure prise en compte des besoins en matière de la destruction des munitions et la neutralisation des explosifs. De manière générale, en contribuant aux objectifs de la stratégie RSS y compris du PND, en tenant en compte la situation actuelle en RCA, il semble selon l'équipe d'UNIDIR nécessaire et judicieux de continuer les efforts vers le développement d'une capacité nationale propre et renforcée dans ce domaine, y compris, entre autres, des équipes inter-opérables et l'acquisition des équipements spécialisés pour la neutralisation, l'enlèvement et la destruction des munitions et des explosifs. Un besoin pour augmenter la transparence, et la création à la ComNat-ALPC d'un registre des munitions détruites, ont également été identifiées comme une priorité (voir section sur la tenue des registres et conservation d'information).



La prise en compte, dans la planification des opérations de destruction des munitions (et des explosifs), des risques environnementaux et le besoin de réduire, dans la mesure du possible, les effets négatifs de ces activités sur l'environnement ont aussi été soulignée comme importante. Enfin, la révision ou le développement d'une procédure commune dédiées à l'élimination y compris la destruction des munitions (et des explosifs) a été identifiée aussi comme une option pour renforcer ce domaine fonctionnel importante d'un cadre national régissant la GAM.

Options pour le renforcement de l'élimination des munitions

Renforcer les capacités nationales de destruction des munitions, y compris au travers de formation type « formation des formateurs » (ToT), pour assurer la pérennité.	MINDEF / FDS ComNat-ALPC Partenaires Internationaux
Procéder à une évaluation des risques (y compris environnementaux) des processus de destruction des munitions.	Ministères sectoriels ComNat-ALPC Partenaires Internationaux
Développer un plan national spécifique pour la destruction systématique des munitions.	MINDEF / FDS ComNat-ALPC Partenaires Internationaux
Développer et mettre en œuvre des procédures d'opération standard (POS) pour l'élimination, y compris la destruction des munitions.	MINDEF / FDS ComNat-ALPC Partenaires Internationaux
Renforcer la transparence en développant un registre des munitions éliminées et détruites.	MINDEF / FDS ComNat-ALPC Partenaires Internationaux



Perspectives

Cette publication présente une approche holistique à la gestion des armes classiques, y compris les ALPC, les munitions, et composantes, avec des accents mis sur les progrès réalisés en matière de la GAM en RCA entre 2017 et 2022. L'évaluation et le suivi ont permis de mettre en lumière non seulement les progrès accomplis, mais également les capacités institutionnelles et opérationnelles, des processus, pratiques et des procédures existantes et actuelles, ainsi que des défis auxquels les autorités centrafricaines font actuellement face au niveau stratégique et opérationnel, et des options pour renforcer davantage le cadre national régissant la gestion du cycle de vie des armes et des munitions en RCA.

Les résultats de cette évaluation permettent

aux autorités centrafricaines la révision de l'approche, des stratégies et des plans d'action national, y compris le Plan d'Action National pour la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC), ainsi que la mise à jour et l'élaboration d'une nouvelle feuille de route facilitant l'atteinte des objectifs de la GAM au niveau national, ainsi que le rapportage aux instruments internationaux pertinents. Le Gouvernement de la RCA a fait preuve d'une volonté d'utiliser et de considérer ces options, y compris afin de consolider avec les parties prenantes et partenaires internationaux une 'feuille de route' (ou approche stratégique) pour le renforcement du cadre national régissant la gestion du cycle de vie des armes, y compris des ALPC, et des munitions en RCA.

Encadré 5 : Situation, contextualisation et utilisation d'une feuille de route nationale pour la GAM

Dans l'ensemble, une évaluation de base ainsi que le suivi, la révision et la mise à jour de la base de référence (à une fréquence appropriée), ont été et peuvent être et utilisées par des Etats et des autorités nationales, ensemble avec leurs partenaires sous-régionaux, régionaux et internationaux, aux fins et des manières suivantes tant aux niveaux stratégiques qu'opérationnels :

Niveau stratégique

- Réviser ou informer des stratégies nationales en matière de sécurité ;
- Développer une approche et une stratégie nationale en matière de gestion des armes, y compris des armes légères et de petits calibres, des munitions, composantes, et matériels connexes ;
- Eclairer / appuyer la mise en place d'un mécanisme de coordination nationale ;
- Eclairer / appuyer la mise en place d'une entité principale dédiés à la GAM à l'échelle nationale ;
- Guider ou informer l'élaboration d'une politique nationale dédiée à la gestion des munitions ;
- Contribuer aux processus de mise en œuvre, de collecte des informations et d'établissement de rapports liés au régime d'un embargo partiel sur les armes du CSNU (et des objectifs de référence).

Niveau opérationnel

- Guider l'élaboration ou la révision de plans d'action nationales (PAN) spécifiques ;
- Informer l'élaboration, la révision ou l'adoption de procédures opérationnelles (écrites) spécifiques ;
- La programmation en matière de renforcement des capacités dans différents domaines de la GAM.

L'UNIDIR encourage la communauté des États, les organisations régionales et sous-régionales ainsi que les partenaires internationaux concernés à consulter cet aperçu sur la GAM en RCA, son série d'aperçu de pays, et la série de mise à jour annuel, comme une base pour le renforcement des politiques et de pratiques en matière de la GAM à différents niveaux ainsi que la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des futurs programmes et projets relatifs à la GAM, et aux domaines associés, en RCA.

LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



À propos de l'UNIDIR

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) - un institut autonome au sein des Nations Unies - mène des recherches sur le désarmement et la sécurité. UNIDIR est basé à Genève, en Suisse, centre des négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération, et siège de la Conférence du désarmement. L'Institut explore les questions actuelles relatives à une variété d'armements existants et futurs, ainsi que la diplomatie mondiale et les tensions et conflits locaux. Travaillant avec des chercheurs, des diplomates, des responsables gouvernementaux, des ONG et d'autres institutions depuis 1980, UNIDIR sert de pont entre la communauté des chercheurs et les gouvernements. Les activités d'UNIDIR sont financées par les contributions des gouvernements et des fondations donatrices.

Note

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les points de vue exprimés n'engagent que leur auteur. Ils ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Organisation des Nations Unies, d'UNIDIR, de leur personnel ou des organismes qui apportent leur concours à l'Institute.

Remerciements

UNIDIR tient à exprimer sa gratitude au gouvernement de la République centrafricaine, et l'entité national désigné, la ComNat-ALPC, pour la coopération dans le cadre du projet d'évaluation et du suivi de la base de référence de la GAM, et à la MINUSCA (en particulier son Service de lutte anti-mines, l'UNMAS en RCA) pour son appui logistique et organisationnel.

Auteurs du rapport et de l'aperçu : Anna Mensah et Hardy Giezendanner

Équipe d'experts de l'évaluation de base de la GAM : Jean-Pierre Betindji, Hardy Giezendanner, Anna Mensah, Caty Clement, Jonathan Rickell et Dody Claude

Conception et mise en page : Theò Bajon et Clara Palmisano

Notes / References

- ¹ Voir « Vers un cadre national de la gestion des armes et des munitions en République Centrafricaine : Rapport narratif de l'évaluation et du suivi », UNIDIR, 2022. Le rapport est disponible à l'UNIDIR et à l'entité nationale désignée par le Gouvernement de la RCA, la ComNat-ALPC. Il peut être consulté ou partagé avec des parties intéressées par la ComNat-ALPC, sur consultation et après demande.
- ² Voir 'IDDRS Module 4.11 on transitional weapons and ammunition management, 2020', ONU DPO et UNODA ; et 'The Role of Weapon and Ammunition Management in Preventing Conflict and Supporting Security Transition', UNIDIR. 2019.
- ³ Voir Giezendanner Hardy et Shiotani Himayu. Une Méthodologie de Référence pour les évaluations de bases nationales de la gestion des armes et des munitions, Genève: L'Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement, Juillet 2021.
- ⁴ Voir Accord politique pour la paix et la réconciliation en République Centrafricaine, Février 2019, <https://minusca.unmissions.org/sites/default/files/appr - fr 0.pdf>
- ⁵ Voir Dr. Lise Morjé Howard et al., « Assessing the Effectiveness of the United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in the Central African Republic / MINUSCA », Institut norvégien des relations internationales, 2020, p. 56, <https://effectivepeaceops.net/wp-content/uploads/2020/10/EPON-MINUSCA-Report.pdf>
- ⁶ Voir République centrafricaine, Rapport du Secrétaire générale, 16 février 2022, S/2022/119, p. 1, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N22/251/73/PDF/N2225173.pdf?OpenElement>
- ⁷ Voir S/RES/2605 (2021), <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N21/335/22/PDF/N2133522.pdf?OpenElement>.
- ⁸ Voir S/RES/2588 (2021), 29 juillet 2021, adopté avec 15 votes en faveur et une abstention, [https://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?OpenAgent&DS=S/RES/2588\(2021\)&Lang=F;https://www.un.org/press/en/2021/sc14590.doc.htm](https://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?OpenAgent&DS=S/RES/2588(2021)&Lang=F;https://www.un.org/press/en/2021/sc14590.doc.htm)
- ⁹ Les objectifs de référence ont été fixé en 2019 dans la Déclaration du Président du Conseil de sécurité. Voir S/PRST/2019/3, de 9 avril 2019, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N19/104/72/PDF/N1910472.pdf?OpenElement>
- ¹⁰ Voir S/2022/381, Rapport du Secrétaire général, Protection des civils en période de conflit armé, 10 mai 2022, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N22/321/74/PDF/N2232174.pdf?OpenElement>.
- ¹¹ Voir Plan National de Défense de la République Centrafricaine, Bangui, le 11 Septembre 2017, V.6.1.
- ¹² Voir Giezendanner Hardy et Shiotani Himayu. Une Méthodologie de Référence pour les évaluations de bases nationales de la gestion des armes et des munitions, Genève: L'Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement, Juillet 2021, pp. 21-24, https://unidir.org/sites/default/files/2022-02/UNIDIR_M%C3%A9thodologie_r%C3%A9f%C3%A9rence_%C3%A9valuations_base_nationales_gestion_armes_munitions.pdf
- ¹³ Voir décret présidentiel N° 16.286 et décret présidentiel N° 16.285.
- ¹⁴ Voir arrête Portant création du Comité de Coordination Charge du Suivi du Régime des Sanctions sur la République Centrafricaines, Primature, République Centra raine, Unite, Dignité, Travail, 10 juin 2020.
- ¹⁵ Voir Décret présidentiel N° 17.069 du 14 février 2017.
- ¹⁶ Voir décret présidentiel N° 21.084.
- ¹⁷ Notamment le Plan National de Relèvement et Consolidation de la Paix ; le Plan de Défense Nationale ; et la Stratégie de RSS, entre autres.
- ¹⁸ Voir Stratégie nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) de la République centrafricaine ; voir Plan d'action National pour lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en République centrafricaine, 2019 – 2023.
- ¹⁹ Voir Loi N° 20.021 du 7 août 2020, Portant Sur le Régime General des Armes Classiques, Leurs Pieces, Composantes et Munitions.
- ²⁰ Couvrant tant les armes et les munitions de l'État (« armes et munitions étatiques »), ainsi que des civiles.